

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-septième session
Brazzaville, République du Congo, 27–31 août 2007

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA TABLE RONDE

Prévention et lutte anticancéreuses dans la Région africaine de l'OMS

1. La table ronde sur la prévention et lutte anticancéreuses dans la Région africaine de l'OMS s'est tenue le 30 août 2007 sous la présidence du Dr Anastacio Ruben Sicato, Ministre de la Santé de l'Angola. Dans son allocution liminaire, le président a déclaré que le thème de la discussion était à la fois pertinent et d'actualité, compte tenu de la charge du cancer en Afrique subsaharienne. Si rien n'est fait, on prévoit que d'ici 2020, le nombre des cas nouveaux de cancer doublera et celui des décès augmentera de 50%.
2. Les principaux facteurs de risque pour le cancer sont des maladies comme l'hépatite, le VIH/sida ou la schistosomiase, le tabagisme, la pollution de l'environnement, une mauvaise alimentation, la consommation excessive d'alcool, le vieillissement, et le manque d'exercice physique. La prévention constitue souvent la stratégie de lutte la plus rentable à long terme contre le cancer, et est reconnue comme un instrument majeur de la lutte anticancéreuse.
3. Le Président a déclaré que la majorité des pays ne disposent ni de politiques de lutte contre le cancer, ni de programmes nationaux complets de prévention et de lutte. Dans la plupart des pays, les données sur les cas de cancer sont lacunaires, voire inexistantes, et les infrastructures, les installations et les ressources humaines nécessaires font défaut. Le Président a défini la lutte anticancéreuse comme suit : action de santé publique destinée à réduire l'incidence et la mortalité cancéreuses et à améliorer la qualité de la vie des malades grâce à la mise en œuvre systématique de stratégies scientifiquement fondées de prévention, de dépistage précoce, de diagnostic, de traitement et de soins palliatifs.
4. Des experts du Siège de l'OMS, de l'Union internationale contre le cancer (UICC), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Ocean Road Cancer Institute (Tanzanie) ont exposé les problèmes et les enjeux de la lutte anticancéreuse. Ils

ont attiré l'attention sur le Plan d'action mondial de l'OMS contre le cancer, le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), les activités de l'UICC et huit interventions clés pour lutter contre le cancer dans la Région africaine.

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour.

6. Ils ont noté que l'on considère de plus en plus le cancer comme un problème de santé publique dans la Région africaine. La lutte anticancéreuse devrait figurer en bonne place dans les programmes de santé de tous les pays de la Région. Toutefois, dans la majorité d'entre eux, le travail de sensibilisation qui s'impose est effectué par des ONG, alors que ce serait aux gouvernements de prendre l'initiative.

7. S'agissant des meilleures approches pour sensibiliser l'opinion, les participants ont mentionné les points essentiels suivants :

- a) Les pays devraient se doter de systèmes de surveillance fiables et durables.
- b) La lutte anticancéreuse devrait figurer en bonne place dans le programme mondial de santé.
- c) Des actions de marketing social s'imposent pour mieux sensibiliser l'opinion.
- d) Les synergies entre les parties prenantes devraient être mises à profit.
- e) Des services de lutte anticancéreuse devraient être mis en place pour répondre à la demande croissante ; ils devraient être intégrés dans les soins de santé primaires.
- f) L'appui des ONG, des institutions internationales bilatérales et multilatérales ainsi qu'un engagement politique au plus haut niveau sont requis.
- g) Les États Membres sont exhortés à célébrer tous les ans la Journée mondiale du cancer (le 4 février) ; ils devraient saisir d'autres occasions similaires pour sensibiliser le public.
- h) La prévention primaire devrait être une composante intégrale de tous les plans nationaux de lutte anticancéreuse.

8. Diverses recommandations ont été faites sur la manière dont les pays peuvent mettre en place des programmes complets de lutte anticancéreuse. Il s'agit des recommandations suivantes :

- a) Les pays devraient mettre en route des plans nationaux de lutte anticancéreuse basés sur les lignes directrices de l'OMS, adaptées à la situation locale.
- b) La mise en œuvre du plan devrait se faire par étapes, à mesure que les ressources le permettent.

- c) La tenue de registres du cancer fait partie intégrante du plan national de lutte anticancéreuse.
 - d) Toutes les parties prenantes nationales devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan national de lutte anticancéreuse.
 - e) Il convient de mettre en commun les meilleures pratiques et les stratégies d'un bon rapport coût-efficacité.
 - f) Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique est exhorté à mettre au point des stratégies de lutte anticancéreuse pour l'Afrique sur le modèle du Plan d'action mondial de l'OMS contre le cancer.
9. Tous les délégués sont convenus que l'Afrique ne peut à elle seule lutter contre le cancer, et que la collaboration de toutes les parties prenantes est nécessaire pour :
- a) Établir des centres d'excellence pour toutes les composantes de la lutte anticancéreuse.
 - b) Renforcer les capacités de tous les personnels chargés de la prévention et de la lutte anticancéreuse.
 - c) Établir un réseau de centres du cancer.